



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE

Département des Bouches-du-Rhône

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 SEPTEMBRE 2012

PRESENTS : MM. ORGEAS – BUSSIERE – TRIONE – PIGNOL – M. CABONI – M. PUECH – M. HUBAC – M. RASPUS – M. TARRINI – M. BIGOT

Mmes MANSION – TOSATO – GEBELIN – CHINAPPI – BALOCCO – CONTRI – BONTOUX – NAISSANT – PEREZ

Mlle SAINT JEAN

POUVOIRS : Mme DOMANICO à Mme BONTOUX – Mme FOURNIER à M. ORGEAS – M. MURATORIO à M. TARRINI – M. ACREMENT à Mme NAISSANT – M. CLERET à M. BUSSIERE

ABSENTS (excusés) : Mme ALBUQUERQUE – M. FANTI

* *
*

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 19 juin 2012.

1. Le Conseil Municipal, a décidé, par 23 voix, de ne pas adhérer à la charte du Parc National des Calanques compte tenu des orientations de l'aire optimale d'adhésion et de réexaminer la position communale ultérieurement.

MM. MURATORIO, TARRINI s'abstiennent au motif qu'ils sont contre la délibération présentée ce jour et la délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 2012 relative au zonage proposé par la Municipalité.

2. Le Conseil Municipal a approuvé, par 23 voix, la reprise des activités culturelles (musique et danse), a ratifié le programme des activités proposées par la commission culture et a fixé les participations des familles.

MM. MURATORIO et TARRINI, ont voté contre au motif qu'ils sont opposés à une augmentation des tarifs étant donné le contexte économique actuel.

3. Le Conseil Municipal a ratifié, à l'unanimité des membres présents et représentés, les termes de la convention pour la mise à disposition des locaux communaux aux associations exerçant leurs activités sur la commune.
4. Le Conseil Municipal a donné acte, à l'unanimité des membres présents et représentés, de la présentation du rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.
5. Le Conseil Municipal a donné acte, à l'unanimité des membres présents et représentés, à Monsieur le Maire de la présentation du rapport annuel 2011 établi par la société SODEXO, titulaire du contrat de Délégation du Service Public de restauration collective.
6. Le Conseil Municipal a décidé, par 23 voix, d'actualiser les tarifs de la restauration scolaire à compter du 4 septembre 2012.

MM. MURATORIO et TARRINI, ont voté contre au motif qu'ils sont opposés à une augmentation des tarifs étant donné le contexte économique actuel d'une part et qu'ils souhaitent que les tarifs soient modulés en fonction du quotient familial d'autre part.

.../...

7. Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le règlement de voirie qui encadre les demandes d'occupation du domaine public et de le rendre applicable à compter du 1^{er} octobre 2012.
8. Le Conseil Municipal a ratifié, à l'unanimité des membres présents et représentés, les termes de la convention de financement des travaux passée avec le SMED 13 pour l'intégration des ouvrages de distribution d'énergie électrique dans la traverse Clérambault et a autorisé Monsieur le Maire à viser les documents relatifs à ce dossier.
9. Le Conseil Municipal a ratifié, à l'unanimité des membres présents et représentés, les termes de la convention de financement des travaux passée avec le SMED 13 pour l'intégration du réseau de télécommunications dans la traverse Clérambault et a autorisé Monsieur le Maire à viser les documents relatifs à cette affaire.
10. Le Conseil Municipal a ratifié, à l'unanimité des membres présents et représentés, les termes de la convention relative à la participation financière de la commune de Roquefort-La Bédoule aux dépenses de fonctionnement engagées dans les écoles publiques d'Aubagne pour les enfants fréquentant les écoles de cette commune et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à viser la convention.
11. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentés, les termes de la convention passée avec l'Association SIGMA FORMATION, pour la mise à disposition de parcelles forestières communales, dans le cadre d'actions de formations qualifiantes.
Il a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à viser la convention.
12. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentés, les termes de l'avenant à la convention d'occupation du domaine public de la Commune passée avec la société TDF, sise à Marseille.
Il a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à viser toutes les pièces relatives à cette affaire.
13. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentés, la dénomination de deux voies communales desservant deux quartiers et actuellement non dénommées.
Ces voies publiques porteront désormais les noms suivants :
 - Rue des Safranés (voie desservant la Plaine du Caire IV),
 - Avenue de Villeneuve (voie desservant le Lotissement Villeneuve).
14. Le Conseil Municipal a sollicité, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'aide financière de la réserve parlementaire pour les travaux de rénovation du réseau d'éclairage public au complexe sportif et a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
15. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentés, les termes de la convention de servitudes passée par E.R.D.F. relative aux travaux d'extension du réseau basse tension souterrain sur la parcelle communale cadastrée section AK – N° 115.
Il a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à viser la convention et tout document relatif à cette affaire.
16. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentés, la rectification du statut de deux parcelles situées au quartier Les Bastides. Ces parcelles, incluses par erreur au domaine public de la Commune, sont réintégrées à la propriété privée de Monsieur TRICON.
Il a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.
17. Le Conseil Municipal a approuvé, par 23 voix, la décision modificative n°1 du Budget Primitif 2012.

MM. MURATORIO, TARRINI, se sont abstenus n'ayant pas participé à l'élaboration du budget.